



Information mensuelle des élus AVENIR du CE
Juillet 2019

Expertise Stratégie et Conséquences sur l'Emploi

Le C.E. demande au Conseil d'Administration des actions concrètes

Lettre du CE au Conseil d'Administration

Les élus AVENIR ont déjà alerté la direction de l'importance de la reconnaissance et du paiement des heures supplémentaires réalisées par les salariés. Les élus AVENIR maintiennent les actions dans l'intérêt des salariés et de l'entreprise sur le sujet.

Le CE, fait rare, a voté le 27/06/2019 la sollicitation écrite suivante du Conseil d'Administration de SOPRA STERIA Group (Seuls les élus TRAUD UNION ont tenté de bloquer ce droit) :

« En application du code du travail L2323-63, les membres du Comité d'entreprise SSG alertent le conseil d'administration de Sopra Steria Group sur le risque économique et social du fait de la non reconnaissance et du non-paiement d'heures supplémentaires dans l'entreprise.

En effet depuis plusieurs années, les élus signalent en vain les faits suivants :

- ✓ Seuls 3% en moyenne des salariés saisissent leur temps de travail dans l'entreprise.
- ✓ Seules 0,17% environ d'heures supplémentaires sont reconnues dans l'entreprise ce qui est largement en dessous des moyennes nationales (3% environ).
- ✓ Les salariés sont dissuadés voire interdits par consigne de saisir leur temps de travail.
- ✓ De plus, tous les mois des salariés réalisent des heures de travail au-delà du nombre maximal d'heures journalières ou hebdomadaires légal sans réaction de la direction.
- ✓ Partout dans l'entreprise, les TNF sont historiquement bas, tous les projets sont en tension et malgré cela le volume d'heures supplémentaires ne bouge pas.

Le CEt SSG vous alerte sur le risque économique que cela fait porter à l'entreprise, pouvant entraîner :

- ✓ un redressement fiscal élevé de l'URSSAF,
- ✓ une condamnation en justice pouvant aller jusqu'à la reconnaissance de travail dissimulé entraînant une interdiction de répondre aux appels d'offres publics,
- ✓ la multiplication d'actions juridiques de salariés lésés et réclamant le paiement de leurs heures de travail.

Le CEt SSG vous demande de prendre la mesure du risque encouru et de réagir urgemment sur la politique de reconnaissance des heures réellement réalisées dans l'entreprise.»

Risques économiques et sociaux

Ci-après en résumé l'avis voté en CE sur les orientations stratégiques et les conséquences sur l'emploi :

- ✓ Le niveau de turnover apparaît trop élevé (20%), ce qui déstabilise les équipes et nuit à leur efficacité.
- ✓ Alors que les compétences recherchées relèvent de salariés expérimentés, les niveaux de management intermédiaire et les profils experts restent insuffisamment pourvus, du fait de difficultés de recrutements sur ces niveaux et d'un taux de promotion interne trop faible.
- ✓ Les dispositifs de parcours professionnels apparaissent très macroscopiques en matière de définition des métiers, et trop « terrain » (orienté business) en matière de gestion de carrière individuel
- ✓ Bien qu'en progression sur le plan des dépenses, la politique de formation en 2018 a montré un repli du nombre d'heures et du nombre de stages suivis. Les perspectives 2019 suivent cette tendance.

...

Sur la base de ces constats, les élus du comité d'entreprise émettent les vœux suivants.

- ✓ Que la direction présente en réunion du comité d'entreprise les parcours professionnels et les passerelles identifiées à ce jour, ainsi qu'une cartographie des emplois émergents, en tension, sensibles et durables et des évolutions attendues et qu'un chantier sur la gestion des emplois et des parcours professionnels soit ouvert (GPEC)
- ✓ Qu'un chantier sur la promotion et la revalorisation des salaires soit ouvert, dans une optique de fidélisation des salariés
- ✓ Que la direction présente en réunion du comité d'entreprise un bilan du recours à l'offshore à ce jour : volumes d'effectifs, compétences concernées, etc.

